



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE-  
D'AZUR

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R93-2018-043

PUBLIÉ LE 17 MAI 2018

# Sommaire

## **SGAR PACA**

R93-2018-05-16-001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme CHARBONNEAU  
Magali, administratrice hors classe, secrétaire générale de la préfecture des  
Bouches-du-Rhône (3 pages)

Page 3

# SGAR PACA

R93-2018-05-16-001

Arrêté portant délégation de signature à Mme  
CHARBONNEAU Magali, administratrice hors classe,  
secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

---

**ARRETE**

---

portant délégation de signature  
à  
Mme CHARBONNEAU Magali,  
administratrice hors classe,  
en qualité de sous-préfète hors classe,  
secrétaire générale de la préfecture  
des Bouches-du-Rhône

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

- VU la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- VU** le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 nommant Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du Rhône ;
- VU** le décret du Président de la République du 23 avril 2018 portant nomination de Mme Magali CHARBONNEAU, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète hors-classe, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- VU** le décret du Président de la République du 4 mars 2016 portant nomination de Madame Maxime AHRWEILLER, inspectrice de l'administration, en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- VU** l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Délégation est accordée à Mme Magali CHARBONNEAU, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du préfet de région en matière de recrutement et de gestion des personnels du ministère de l'intérieur.

### **ARTICLE 2**

Délégation est accordée à Mme Magali CHARBONNEAU, secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des budgets opérationnels de programme dont le préfet de région est responsable (BOP 307 Administration territoriale).

### **ARTICLE 3**

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Magali CHARBONNEAU, la délégation qui lui est conférée par les articles 1 et 2 est transférée à Mme Maxime AHRWEILLER, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

### **ARTICLE 4**

Délégation est donnée à Madame Audrey ROBERT, chargée de mission pour le budget opérationnel de programme (BOP) 307, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage du BOP 307 ainsi que de l'unité opérationnelle (UO) mutualisée régionale de ce BOP.

**ARTICLE 5**

Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6**

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 16 mai 2018

Le préfet de région

**Signé**

Pierre DARTOUT